



Flash N°30

Section académique de Dijon

29 septembre 2009

15, boulevard François Pompon 21000 DIJON
03 80 55 50 36 / 06 24 76 11 72/ fax : 03 80 55 50 37
ac-dijon@se-unsa.org

Spécial Heures Sup'

La section académique a été ces derniers temps très sollicitée à ce sujet. Quelques rappels :

- ⊕ Seules la 1^{ère} HSA peut être imposée. Les autres, moins rémunérées, ne peuvent qu'être proposées : **refusez-les !**
- ⊕ **Il n'y a plus de distinguo entre les HSE classiques et les heures faites lors des remplacements courts.** Le montant des HSE classique a été augmenté (et pas l'inverse).
- ⊕ Quoiqu'il en soit, l'éducation nationale est la seule institution (sauf erreur de notre part) dont **les heures supplémentaires sont moins bien rémunérées qu'une heure du temps de travail normale.** De plus, le montant d'une heure supplémentaire est indépendant de l'échelon !
- ⊕ Le montant de la prime d'entrée dans le métier est de 1500 euros, elle sera versée aux bénéficiaires en deux fractions de 750 euros chacune en novembre 2009 et février 2010. *Textes de référence : décret n°2008-926 et arrêté du 12 septembre 2008*
- ⊕ **Le montant de la prime spéciale aux enseignants assurant trois HSA est de 500 euros**, sera versée en novembre 2009. *Textes de référence : décret n°2008-926 et arrêté du 12 septembre 2008.*

Montant des heures supplémentaires

Corps	Grade	Horaire hebdomadaire	1 ^{ère} Hsa(*)	Hsa suivante	Hse
Agrévés	Hors classe	15	2020,96 €	1684,13 €	58,48 €
		17	1783,73 €	1486,00 €	51,60 €
	Classe normale	15	1837,23 €	1531,03 €	53,16 €
		17	1621,09 €	1350,91 €	46,91 €
Bi-admissibles		18	1344,75 €	1120,63 €	38,91 €
Certifiés, PLP	Hors classe	18	1413,27 €	1177,72 €	40,89 €
AE, Certifiés, PLP	Classe normale	18	1284,79 €	1070,66 €	37,18 €
CE d'EPS	Hc et cl. excep.	20	1057,21 €	881,01 €	30,59 €
	Classe normale	20	961,10 €	800,92 €	27,81 €
Prof. d'EPS	Hors classe	20	1271,94 €	1059,95 €	36,80 €
	Classe normale	20	1156,91 €	963,59 €	33,46 €
PEGC	Hc et cl. excep.	18	1208,36 €	1006,97 €	34,96 €
	Classe normale	18	1098,51 €	915,43 €	31,79 €

*Les heures PAE (projet d'action éducative) sont rémunérées aux deux tiers du taux des HSE.
(*) Le taux de la première Hsa est celui d'une Hsa majorée de 20%.*

Plus d'info : <http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique96>

Bien syndicalement,

Christophe Cichocki et Sylvain Pinté, secrétaires académiques du SE-UNSA

S'OPPOSER !
et proposer !